



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1108

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée - Nouveau programme de 4 ans avec la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention d'équipement et d'une subvention de fonctionnement - Demandes de subventions**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1108**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Coopération décentralisée - Nouveau programme de 4 ans avec la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention d'équipement et d'une subvention de fonctionnement - Demandes de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1 - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Métropole de contribuer à atteindre les objectifs du développement durable en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la Région Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute-Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

Devant les résultats positifs de 2 programmes de coopération (projet AGIRE de 2006 à 2011 et projet CAP'eau de 2012 à 2015) ci-après annexé, la direction de l'eau de la Métropole de Lyon, en concertation avec les acteurs de l'eau de la Région Haute-Matsiatra, propose un nouveau programme de coopération, afin de consolider l'existant, développer et diffuser des approches qui ont été testées et validées, répondre aux enjeux de planification, de gestion et de formation des acteurs du secteur.

Le programme envisagé dans la continuité des précédents portera sur des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, un volet important sera consacré à la protection de la ressource par la mise en place d'actions sur la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE). Enfin si CAP'eau a porté beaucoup de ses actions sur les communes rurales, ce nouveau programme prévoit également des activités sur les communes urbaines.

En accord avec la Région Haute-Matsiatra 3 nouvelles communes seront intégrées au prochain programme qui portera donc sur 15 Communes. Dans ce nouveau programme une priorité sera accordée aux chefs-lieux, volonté de la Région Haute Matsiatra, afin de développer des branchements privés en centre bourg. Ce nouveau programme aura pour nom "Eaurizon Mada 2020".

2 - Objectifs du nouveau programme

Ils seront de :

- renforcer la gouvernance des collectivités locales sur le secteur eau, assainissement et hygiène,
- développer l'accès à l'eau potable dans les communes partenaires du projet,
- développer l'accès à l'assainissement et améliorer les pratiques liées à l'hygiène des usagers des réseaux d'eau,
- préserver les ressources en eau en les partageant entre les différents usages,
- augmenter les compétences des acteurs du secteur et tendre vers une professionnalisation,
- capitaliser et diffuser les méthodes et outils du projet.

3 - Principales actions du nouveau programme

Elles seront de :

- la construction de 19 réseaux d'eau potable,
- la construction de 2 500 latrines améliorées,
- la mise en place d'une filière d'assainissement (accès aux latrines, collecte et traitement des boues de vidanges),
- la réalisation de latrines en milieu scolaire,
- la mise en œuvre de 34 formations réunissant 630 participants,
- la formation de 19 gestionnaires,
- 32 stages proposés aux étudiants malgaches et 4 à des étudiants français,
- 8 visites de chantier pour les étudiants malgaches.

avec pour objectifs de desservir :

- en eau potable : 40 000 habitants et 21 000 scolaires,
- en assainissement : 15 000 personnes et 10 000 écoliers.

Plus globalement, ce programme devra contribuer fortement à la diminution des maladies hydriques et à l'augmentation du taux de scolarisation dans les communes partenaires. Un véritable transfert de compétences devra être opéré afin de tendre vers une autonomie des communes en vue d'un retrait progressif de notre accompagnement.

L'équipe locale du programme (actuellement composée de 4 personnes dont 3 malgaches) devra être redimensionnée en fonction des nouvelles activités, 4 personnes malgaches supplémentaires seront recrutées par la Région de façon à créer 2 pôles sous le chef de projet : un pôle eau/assainissement et un pôle formation/capitalisation/communication. Le salaire de ces personnes sera pris en charge par la Région Haute-Matsiatra.

Le programme Eaurizon Mada 2020 s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 et de la délibération du 11 juillet 2005 qui fixe la participation à 0,4 % des recettes eau et assainissement de la Métropole pour la solidarité internationale. Le budget de la coopération décentralisée avec Madagascar représente environ 195 000 €/an soit un tiers du budget destiné à la coopération.

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse a validé son engagement sur les 4 années de ce programme lors de son Conseil d'administration du 13 décembre 2015. Sa participation financière sera multipliée par 2,5 par rapport à son précédent engagement sur le projet CAP'eau. En effet, l'Agence de l'eau participera entre 50 % et 80 % du programme selon les activités soit environ 384 000 € par an. La fondation Terre d'initiative solidaire a également voté une subvention de 18 700 € pour la 1ère année du programme qui sera renouvelée annuellement. D'autres co-financements pourront être recherchés pour compléter ces financements et améliorer le projet.

La Métropole, chef de file de l'opération, recevra les cofinancements de l'Agence de l'eau et de la Fondation terre d'initiative solidaire et en assurera la gestion.

Une partie de cette somme sera versée à la Région Haute-Matsiatra sous forme de subventions annuelles pour faire face au frais de fonctionnement du projet mais également au financement d'opérations d'équipements préprogrammées et validées par la Métropole. Toutefois des projets d'infrastructures pourront être financés directement par le Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau.

Les dépenses totales prévisionnelles du programme (sur les 4 ans) sont réparties ainsi :

- les dépenses de la Région Haute-Matsiatra et des communes partenaires sont prévues à hauteur de 2 340 145 €, dont 93 181 € de fonds propres. La subvention à verser à la Région Haute-Matsiatra par la Métropole incluant les subventions des autres partenaires est donc de 2 246 964 €,
- les dépenses directes engagées par la Métropole (hors reversements évoqués ci-dessus) sont évaluées à 364 515 € (poste de représentant permanent, frais de mission, etc.), dont 182 258 € issus d'une quote-part du financement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse reçue.

Pour 2016, la subvention de la Métropole à la Région Haute-Matsiatra est estimée à 516 650 € et la recette perçue par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau et de la Fondation terre d'initiative solidaire s'élève à 402 058 €.

4 - Affectation de la subvention pour la Région Haute-Matsiatra en 2016

Affectation	Montant (en €)
ressources humaines	15 412
équipements et matériels	28 134
bureau local	23 120
activités du projet	449 984
Total	516 650

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le principe de la mise en place d'un nouveau programme de coopération décentralisée de 4 ans (2016-2020) pour le renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau sur 15 Communes dans la Région Haute-Matsiatra à Madagascar,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 478 118 € et d'une subvention de fonctionnement de 38 532 €, pour l'année 2016, pour le renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau dans la Région Haute-Matsiatra à Madagascar,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Région Haute-Matsiatra, domiciliée Palais des conseillers provinciaux - Tsianolondroa - 301 - Fianarantsoa à Madagascar définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse une subvention de 383 358 € et solliciter la Fondation terre d'initiative solidaire pour une subvention de 18 700 €.

c) - accomplir toute démarche et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - La dépense :

- de fonctionnement, à hauteur de 38 532 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 6743 - opération n° 1P20O2197 ;

- d'équipement, à hauteur de 478 118 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 6742 - opération n° 1P20O2197.

4° - Les recettes à provenir de :

- l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, à hauteur de 383 358 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 748 - opération n° 1P20O2197 ;

- la Fondation terre d'initiative solidaire, à hauteur de 18 700 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 748 - opération n° 1P20O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.